

SOLEO : aide au départ autonome pour les moins de 26 ans

Soléo est une aide financière de l'ANCV et de Léo Lagrange destinée aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent partir en vacances en autonomie, mais dont les revenus sont limités.

Pour bénéficier de Soléo, les jeunes doivent :

- Être âgés de 16 à 25 ans
- Avoir un quotient familial CAF inférieur à 900 €

Pour demander l'aide Soléo, il faut :

- Contacter une structure Léo Lagrange proche de chez vous
- Remplir un dossier avec un animateur

L'aide financière apportée par l'ANCV ne dépasse pas 80 % du budget total du projet de vacances et correspond à :

- 25 € par jeune par jour pour un séjour en France
- 65 € par jeune par jour pour un séjour hors de France

Les séjours doivent durer au minimum 4 nuits consécutives et au maximum 14 nuits. Ils doivent se dérouler en France ou dans un des 27 États membres de l'Union européenne.

<https://www.ancv.com/contactez-nous>

Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) :

36 boulevard Henri Bergson

95200 - Sarcelles

<http://www.ancv.com>